



PRÉFET DES CÔTES-D'ARMOR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNE DE HÉNANSAL

Par arrêté préfectoral du 24 septembre 2019, une enquête publique de 31 jours est ouverte du 4 novembre 2019 à 8H30, heure d'ouverture de l'enquête, au 4 décembre 2019 à 12H30, heure de clôture de l'enquête, à la mairie de Hénansal sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Sarl Carrières de Fréhel siège social Carrière du Routin 22240 FREHEL, concernant le projet d'extension du périmètre de la carrière autorisée en 2006, le fonctionnement d'une installation mobile de traitement des matériaux, le transit et le recyclage de produits minéraux et l'accueil de déchets inertes, lieu-dit Les Vaux, à Hénansal.

La mission régionale d'autorité environnementale a émis un avis tacite sur le projet.

Le dossier, en ligne sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor : <http://cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-classées-industrielles/Enquêtes-publiques>, sera accessible gratuitement sur un poste informatique situé à la mairie de Hénansal.

Le dossier complet, support papier, comprenant notamment l'étude d'impact, peut être consulté durant l'enquête publique à la mairie de Hénansal aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

| | |
|----------|----------------------------|
| lundi | 8H30 - 12H30 |
| mardi | 8H30 - 12H30 13H30 - 17H00 |
| mercredi | 8H30 - 12H30 |
| jeudi | 8H30 - 12H30 13H30 - 17H00 |
| vendredi | 8H30 - 12H30 |
| samedi | 8H30 - 12H00 |

Le public peut formuler ses observations :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles mis à sa disposition à la mairie de Hénansal
- par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Hénansal

Les observations et propositions adressées par voie postale sont annexées au registre d'enquête, tenu à disposition du public à la mairie de Hénansal.

- par courrier à la préfecture des Côtes d'Armor, bureau du développement durable, BP 2370 Place du Général de Gaulle – 22023 SAINT-BRIEUC Cedex,
ou par voie électronique : pref-icpe-indust@cotes-darmor.gouv.fr, du 4 novembre 2019 8H30, heure d'ouverture de l'enquête, jusqu'au 4 décembre 2019 à 12H30, heure de clôture de l'enquête.

Les contributions reçues par courrier électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État en Côtes d'Armor à l'adresse sus-mentionnée.

Madame Marie-France GRANVILLE, secrétaire administrative de sous-préfecture en retraite, est désignée commissaire enquêteur. Elle recevra le public les :

| | |
|------------------|---------------|
| 4 novembre 2019 | 8H30 - 12H30 |
| 14 novembre 2019 | 13H30 - 17H00 |
| 23 novembre 2019 | 13H30 - 17H00 |
| 26 novembre 2019 | 8H30 - 12H00 |
| 4 décembre 2019 | 8H30 - 12H30 |

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur Jean-Pierre MOTTIN, responsable du projet, à l'adresse mail suivante : jp.mottin@carrieresdelouest.fr ou par téléphone au n° 02.43.01.53.00 ou au 06.26.07.42.70.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Hénansal et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La procédure doit aboutir soit à une autorisation environnementale assortie de prescriptions, soit à un refus.